



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
24 mars 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

Commission de l'investissement, des entreprises  
et du développement

Réunion d'expert sur la contribution de l'investissement  
étranger direct au transfert et à la diffusion de la  
technologie et du savoir-faire pour un développement  
durable dans les pays en développement, en particulier  
les pays les moins avancés

Genève, 16-18 février 2011

**Rapport de la Réunion d'experts sur  
la contribution de l'investissement étranger  
direct au transfert et à la diffusion de la  
technologie et du savoir-faire pour un  
développement durable dans les pays en  
développement, en particulier les pays les  
moins avancés**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 18 février 2011

## I. Résumé du Président

1. La Réunion d'experts sur la contribution de l'investissement étranger direct au transfert et à la diffusion de la technologie et du savoir-faire pour un développement durable dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, s'est tenue du 16 au 18 février 2011, afin de débattre du rôle des sociétés transnationales (STN) dans le transfert et la diffusion de la technologie, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés (PMA).

### A. Déclarations liminaires

2. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que des technologies simples pouvaient être d'une grande utilité aux PMA, de telles technologies étant susceptibles d'améliorer la productivité de façon spectaculaire. Il a cité l'exemple de l'irrigation au goutte à goutte utilisée par les agriculteurs indiens, qui avait permis de doubler ou tripler les rendements, et celui de la création d'une marque déposée pour le café éthiopien grâce à laquelle le pays avait pu négocier avec succès avec les producteurs mondiaux et revaloriser ses exportations de café. Il a noté que les STN étaient les principaux dépositaires de la technologie, et souligné qu'il importe que les gouvernements assument un rôle dynamique et catalyseur dans leur collaboration avec les STN. Ce rôle des gouvernements recouvrait les principaux éléments suivants: a) améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle; b) repérer et cibler les entreprises et les technologies appropriées; c) offrir les services nécessaires pour accueillir des transferts de technologie en créant des parcs scientifiques et technologiques, souvent en coopération avec des universités ou par le recours aux partenariats public-privé (PPP); d) établir des groupements pour la diffusion des technologies et le développement de la capacité d'offre locale; e) assurer un soutien des pouvoirs publics sous forme de services de conseil et de formation et de mesures d'incitation fiscale pour le développement des relations interentreprises. Il a souligné en particulier la nécessité d'aider les PMA à tirer parti des flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et a préconisé d'améliorer les capacités d'absorption de ces pays en mettant l'accent, dans le cadre de l'aide publique au développement (APD), sur le renforcement des compétences et sur le développement de l'entrepreneuriat et d'un secteur privé compétitif.

3. En écho à ces observations, le Président a cité l'exemple de l'agriculture contractuelle, par laquelle des entreprises internationales agro-industrielles ont amené dans des PMA des technologies susceptibles de les aider à améliorer leur production agricole et à mieux nourrir leur population comme la mécanisation des exploitations et les semences améliorées. Il a souligné également le rôle stratégique des gouvernements et de l'aide internationale pour ce qui est de faciliter les transferts de technologie s'effectuant par l'intermédiaire des STN, et estimé que le progrès technologique était fondamental pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Présentant la note analytique du secrétariat (TD/B/C.II/EM.2/2), le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a souligné le vaste écart technologique qui existait entre pays développés et pays en développement et le fait que certaines grandes STN consacraient à la recherche-développement plus de dépenses que ne le faisaient la plupart des pays en développement. Il a souligné également que les STN jouaient un rôle clef dans le transfert et la diffusion des technologies aux pays en développement, et étaient responsables de la très grande majorité des flux technologiques transfrontières. Il a aussi évoqué le rôle croissant de modalités sans prise de participation comme le franchisage, la

sous-traitance, la cession de licences, etc. Il a indiqué les principales difficultés pour les politiques du transfert de technologie vers les pays en développement, en particulier vers les PMA. Le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique a souligné que le degré de concrétisation de l'investissement étranger direct (IED) par des transferts de technologie et de savoir-faire aux entreprises nationales tenait à plusieurs éléments: a) les conditions dans le pays hôte, notamment les politiques internes du pays et ses capacités propres; b) la solidité des systèmes d'innovation nationaux et les capacités des entreprises locales; et c) les secteurs où s'investit l'IED. Les pays les plus pauvres – en particulier les PMA – ont plus de mal à tirer parti de l'IED pour soutenir le développement des capacités technologiques et des capacités d'innovation locales. Pour ces pays, il était indispensable d'accélérer le développement de ces capacités afin d'augmenter la productivité, de favoriser la transformation de l'appareil productif et de réduire la pauvreté. Les deux Directeurs ont accordé une grande importance aux politiques menées, et estimé que des politiques actives devaient être menées tant dans les pays hôtes que dans les pays d'origine, et tant au plan international qu'au niveau national.

## **B. Les STN et le transfert de technologie: IED et modalités sans prise de participation**

5. Il a été observé que le progrès technologique est indispensable à la croissance économique et à la prospérité d'un pays, quel que soit son niveau de développement. Certains pays en développement avaient accompli des progrès technologiques significatifs au cours des deux dernières décennies, mais l'écart technologique entre pays riches et pays pauvres restait considérable. Il était devenu impératif de réduire cet écart afin d'inscrire les pays en développement, en particulier les PMA, dans un processus de développement durable et de réduction de la pauvreté. Il était ressorti des débats de la première séance informelle de la réunion que les STN, en tant que créatrices majeures de nouvelles technologies et de technologies de pointe, et que vecteurs essentiels du transfert de technologie, pouvaient jouer un rôle important à cet égard.

6. Il a été observé que les STN jouaient un rôle majeur dans la production technologique mondiale, et représentaient environ la moitié du total des dépenses mondiales de recherche-développement, et plus des deux tiers de la recherche-développement commerciale dans le monde. Les intervenants ont souligné le rôle clef des STN (qu'elles soient des grands conglomérats ou des PME, et qu'elles soient du Nord ou du Sud) en ce qu'elles contribuaient activement au transfert de technologies utiles vers les pays en développement. Les STN pouvaient transférer et diffuser les technologies les plus diverses, recouvrant une vaste gamme d'éléments matériels et immatériels. Il pouvait s'agir de technologies incorporées dans des biens d'équipement, aussi bien que de compétences liées à la production, l'organisation, la gestion, ou autres. Comme cela avait été indiqué par le Secrétaire général de la CNUCED au début de la réunion, et par les experts ensuite, bien que les technologies utiles qui étaient transférées aux PMA, bien souvent, ne soient pas des technologies de pointe, des technologies relativement simples pouvaient contribuer à améliorer la productivité de façon considérable.

7. Les activités qui n'étaient pas liées à une prise de participation comme le franchisage, la cession de licences et la fabrication sous contrat, ainsi que l'agriculture contractuelle, étaient aussi importantes pour le transfert de technologie, et pouvaient aussi procurer des avantages indirects à l'économie nationale. De fait, il est apparu dans les exposés présentés par un certain nombre d'intervenants que les pays en développement qui parvenaient le mieux à développer leurs capacités technologiques nationales avaient recours principalement à des moyens externalisés de transfert des technologies pour ce faire. Le

secteur de l'électronique en Asie de l'Est et du Sud-Est, évoqué lors de la réunion, offrait un exemple révélateur.

8. Échangeant leurs expériences en matière de bonnes pratiques, les intervenants ont aussi souligné qu'il était important d'inscrire l'innovation technologique dans un cadre de développement national cohérent et de renforcer systématiquement la participation des entreprises locales à des chaînes de valeur intégrées au niveau international. Étant donné que l'IED dans le secteur des industries extractives n'aboutissait pas toujours nécessairement à des transferts de technologie significatifs, bien que ces industries soient à forte intensité de capital et de compétences, les gouvernements pourraient examiner les moyens d'utiliser les entrées d'IED dans le secteur primaire pour développer les capacités locales et d'autres secteurs dans une optique de diversification. La contribution importante des formes sans prise de participation à l'efficacité des transferts de technologie et de savoir-faire a été réaffirmée. Des experts ont souligné la nécessité d'un régime d'IED ouvert, joint à une participation active des entreprises nationales aux activités externalisées par les STN qui étaient susceptibles de s'accélérer à l'avenir.

9. Les expériences de pays examinées pendant la séance ont montré que des pays à faible revenu étaient capables de devenir des bénéficiaires importants des transferts de technologie s'effectuant par l'intermédiaire des STN, mais qu'ils se heurtaient aussi à des problèmes nombreux, notamment leur peu d'attractivité pour l'IED tourné vers la haute technologie et l'innovation et la faible capacité d'absorption de leurs entreprises nationales. Les succès de grands pays émergents en ce qui concerne leur système d'innovation national ont beaucoup retenu l'attention et d'autres débats ont été consacrés à ce sujet lors d'une partie ultérieure de la réunion consacrée aux questions de politique générale.

### **C. STN et diffusion des technologies: liens interentreprises et effets d'entraînement**

10. Il a été question lors de cette séance de la diffusion des technologies par l'intermédiaire des filiales étrangères de STN. Les intervenants ont relevé le fait que l'investissement dans la recherche-développement se concentrait encore dans un petit nombre de pays développés. En conséquence, la plupart des pays en développement étaient fortement tributaires de transferts de technologie Nord-Sud pour leur développement technologique. Les intervenants qui ont fait des exposés sur les expériences de pays (Inde et Sénégal) ont confirmé ce point de vue, et indiqué que l'IED était considéré dans ces pays non seulement comme une source de financement, mais aussi comme un moyen important de réduire l'écart technologique. Il a été noté que l'internationalisation de la recherche-développement par les STN ouvrait aux pays en développement de nouvelles possibilités d'améliorer leurs capacités d'innovation propres. Il a été précisé qu'un certain nombre d'économies accueillait de plus en plus d'activités de recherche-développement des STN, plus particulièrement celles du Brésil, de la Chine, de la province chinoise de Taiwan, d'Israël, de la Malaisie, du Mexique, de la République de Corée et de Singapour. Il a été indiqué que le respect des droits de propriété intellectuelle était un facteur essentiel dans le choix du lieu d'implantation des centres de recherche-développement des STN.

11. S'il a été admis que le transfert de technologie pouvait emprunter de nombreuses modalités (commerce, mouvement de personnel, etc.), le débat a mis l'accent sur le rôle des filiales des STN, et en particulier sur les effets d'entraînement – c'est-à-dire les améliorations de la productivité des entreprises locales induites par la présence d'entreprises étrangères. Les STN pouvaient diffuser de la technologie et des compétences à l'économie locale grâce aux interactions entre filiales étrangères et entreprises nationales qui se manifestaient sous forme d'émulation, de concurrence, de liens interentreprises et de mobilité de la main-d'œuvre. De fait, il avait été montré de façon concluante par des études

de cas que l'IED rendait possibles des effets de diffusion de la technologie ou des effets d'entraînement. Moins concluants étaient toutefois les éléments provenant de certaines études au niveau macroéconomique ou sectoriel concernant l'importance des effets d'entraînement, qui avaient montré que ces effets n'étaient pas automatiques. Il a été souligné que ces effets d'entraînement étaient tributaires de la capacité d'absorption des entreprises locales et de la stratégie opérationnelle des STN en ce qui concerne l'utilisation de la technologie, l'un et l'autre aspects étant influencés par les politiques publiques.

12. Il a été noté que les STN avaient de plus en plus tendance à adopter des modalités contractuelles sans prise de participation pour gérer leurs chaînes de valeur mondiales. Ces modalités leur permettaient d'éviter les risques liés à des engagements financiers, mais les obligeaient en contrepartie à investir dans l'interaction avec leurs partenaires contractuels. Cette interaction créait des possibilités supplémentaires d'effets d'entraînement technologiques. Un autre aspect connexe était celui de la décentralisation des réseaux de STN. Des filiales plus indépendantes dans un réseau décentralisé permettaient plus de possibilités de transfert de technologie et pouvaient ainsi être plus avantageuses pour le pays hôte.

13. Il a été déclaré que parmi les facteurs qui influençaient sur le degré de diffusion technologique, les politiques étaient le facteur essentiel, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche-développement, de l'investissement, du commerce et de la concurrence. Les représentants ont évoqué l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle. Il a été indiqué que loin de faire obstacle à la diffusion technologique, un régime de brevets efficace pouvait être une source de connaissances techniques qui soutenait et stimulait l'innovation dans les domaines pertinents.

14. Les intervenants ont émis certaines réserves quant au recours aux subventions pour favoriser des effets d'entraînement induits par l'IED: cela n'avait de sens que s'il existait des capacités d'absorption locales. En outre, les subventions de cette nature devaient cibler les moyens les plus efficaces pour susciter des effets d'entraînement, à savoir la recherche-développement conjointe, la formation, et les liens interentreprises, notamment. Un intervenant a fait observer que si l'on voulait éviter que les subventions ne soient instrumentalisées dans la compétition économique pour attirer des IED, une coordination des politiques entre pays en développement était souhaitable. Un autre domaine de coordination des politiques suggéré pendant la réunion a été celui de la coopération Sud-Sud en matière de transfert de technologie.

15. Au cours du débat, représentants et intervenants ont examiné d'autres moyens qui pouvaient permettre aux pays en développement d'accéder à la technologie des STN. Un certain nombre de participants a estimé que les modalités de présence des STN dans les pays hôtes sans prise de participation, comme la cession de licences et le franchisage, étaient importantes pour le transfert de technologie. Un certain nombre de représentants a mentionné que le franchisage, en particulier, était une modalité en plein essor qui avait des effets positifs sur le développement des compétences. Il a aussi été noté, cependant, que le franchisage était souvent tourné vers la consommation, et n'avait donc peut-être pas toujours sa place dans les programmes de développement des pays en développement, qui étaient davantage tournés vers la production.

16. Certains participants ont aussi appelé l'attention sur le rôle potentiel des entités du secteur public en tant que partenaires des STN étrangères. Un représentant a noté c'était souvent les entités du secteur public qui disposaient des capacités d'absorption nécessaires pour tirer parti des relations avec les STN. En pareil cas, le secteur public pouvait jouer un rôle important dans la création de liens supplémentaires avec des sociétés privées de façon à accroître les retombées des transferts de technologie. Les PPP ont été cités parmi les instruments pouvant servir à cet effet.

#### **D. Facteurs influant sur le transfert et la diffusion de la technologie: enseignements tirés de cas exemplaires**

17. Il a été déclaré que le degré de transfert et de diffusion des technologies était déterminé par de nombreux facteurs économiques, stratégiques et liés aux politiques. Le Président a noté que les exemples présentés en séance de réussite en matière de transfert et de diffusion des technologies (en République dominicaine et dans la Province chinoise de Taiwan, par exemple) étaient très révélateurs de la diversité en matière de politiques et de cadres favorables qui présentaient des enseignements pratiques importants pour les pays en développement, en particulier les PMA. Ils montraient qu'un transfert de technologie réussi n'arrivait pas de lui-même, mais nécessitait la participation active aussi bien du pays d'origine que du pays hôte.

18. Les experts ont noté, en particulier, qu'au-delà de la nécessité de garantir un cadre institutionnel favorable aux activités étrangères d'investissement et d'innovation, les décideurs devaient examiner les moyens de renforcer la capacité des entreprises locales à absorber les technologies étrangères et d'établir un certain niveau de capacités nationales de recherche-développement. Un expert a noté que certaines entreprises, notamment les investisseurs étrangers qui songeaient à des investissements à fort contenu technologique, craignaient beaucoup le risque. Afin d'accélérer la commercialisation des résultats de la recherche-développement, des moyens et des incitations devaient donc être mis à la disposition des créateurs de technologies, notamment les universités. Dans le même ordre d'idées, afin d'attirer ce type d'investissement dans les pays en développement, les décideurs devaient créer les conditions permettant que des transferts de technologie se produisent, en instituant un cadre précis et stable pour les activités étrangères d'investissement et d'innovation.

19. De fait, il a été souligné à plusieurs reprises que le cadre directeur mis en place par les pays destinataires pour attirer les investissements de haute technologie est important. La réglementation relative aux droits de propriété intellectuelle, en particulier, a été soulignée comme l'un des éléments essentiels pour attirer des investissements étrangers tournés vers la haute technologie. Un représentant a indiqué que d'après des études menées dans son pays, les investisseurs dont les projets avaient un fort potentiel de transfert de technologie étaient ceux qui étaient le plus sensibles au régime juridique du pays hôte en matière de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, un autre représentant a cité une étude montrant que les choix de politiques qui imposaient des obligations aux filiales étrangères – comme l'obligation de recourir à des fournisseurs locaux ou les prescriptions en matière de transfert de technologie – dissuadaient l'investissement et le transfert de technologie plutôt qu'ils ne les favorisaient.

20. Étant donné le caractère fondamentalement asymétrique des rapports de force et la centralité des modalités contractuelles dans les transferts de technologie, les experts se sont dits favorables à des politiques qui cherchent activement à fixer des règles du jeu équitables. Certains ont aussi fait valoir que pour retirer tout le potentiel des IED et des transferts de technologie, les pouvoirs publics pouvaient être amenés à harmoniser les règles du jeu entre les STN et les entreprises locales. L'exemple du secteur des ordinateurs portables dans la Province chinoise de Taiwan a été cité pour illustrer l'importance de l'ordre dans lequel les politiques étaient menées pour le renforcement des capacités locales. Le rôle des STN, fondé sur l'IED et des partenariats sans prise de participation dans l'exemple en question, était soumis à une réglementation économique. La progression avait été la suivante: on avait autorisé les zones franches industrielles dans un premier temps, et créé des parcs scientifiques spécialisés plus tard; dans l'intervalle, les entreprises locales avaient eu le temps de renforcer leurs capacités. Les gouvernements pouvaient aussi aider à

rendre les conditions plus équitables entre les STN et les entreprises locales en favorisant l'adoption de clauses contractuelles types et en fournissant des services d'arbitrage.

21. Par ailleurs, il a été estimé que les gouvernements devaient, pour que le processus de renforcement des capacités réussisse, établir des priorités dans leurs actions et favoriser des systèmes d'innovation ouverts. Les gouvernements pouvaient aussi jouer un rôle important en proposant des interlocuteurs pour les activités d'investissement et d'innovation. Un certain nombre d'experts a souligné le rôle important que les centres de transfert de technologie et les parcs industriels avaient joué dans leur pays. Ces parcs parvenaient avec beaucoup de succès à attirer des investisseurs et à favoriser les transferts de technologie vers les entreprises locales, à condition d'être associés à un bon cadre réglementaire et à des incitations ciblées. Néanmoins, le facteur clef pour garantir l'efficacité des transferts de technologie et un partage plus équitable de leurs avantages était de promouvoir l'aptitude des partenaires locaux à renforcer leurs capacités technologiques.

22. Il a été constaté que les investissements à fort potentiel de transfert de technologie pouvaient provenir de sources inattendues. Un expert a souligné l'importance potentielle des IED Sud-Sud pour la diffusion des technologies dans l'ensemble des pays en développement. Les IED en provenance de pays en développement qui surprenaient par leur diversité tant du point de vue de l'origine géographique que des secteurs concernés, se développaient rapidement, et offraient donc des possibilités croissantes de transfert de technologie, en particulier vers les PMA. La propension plus nette des STN du Sud à établir des coentreprises avec des partenaires locaux, et le fait que les technologies qu'elles détenaient soient plus faciles à absorber, rendaient leurs IED d'autant plus attractifs. Il a été estimé en outre que les PME des pays en développement, qui jouaient souvent un rôle plus important dans leur pays d'origine mais dont la plupart s'étaient abstenues de s'internationaliser, pouvaient être des agents importants de ces transferts de technologie Sud-Sud. Pour réaliser cette possibilité, il faudrait néanmoins que les politiques évoluent, aussi bien dans les pays d'origine, pour inciter et aider les PME à s'internationaliser, que dans les pays hôtes, pour cibler et faciliter ce type d'investissement. En particulier, les organismes de promotion de l'investissement des pays en développement devaient accorder plus d'attention aux PME cherchant à investir.

23. Outre la capacité d'attirer les investisseurs étrangers, les experts ont noté que l'un des principaux facteurs du succès des transferts de technologie était la capacité des institutions locales à faciliter le processus. Une stratégie possible, qui avait été suivie en Ukraine, consistait à adopter des programmes nationaux pluriannuels de promotion de l'innovation et à développer des infrastructures innovantes, ainsi qu'à utiliser les partenariats public-privé pour accéder aux technologies souhaitées. Une autre stratégie dont il a été fait mention par un certain nombre d'experts consistait à développer le capital humain en consacrant des dépenses à l'enseignement général et en prévoyant des formations professionnelles ciblées, ou en faisant participer les STN à la formation des compétences locales indispensables pour travailler avec des investisseurs dans les secteurs de pointe. Un expert a estimé que la formation et la certification dans les pays en développement de professionnels des transferts de technologie – avec l'aide d'experts de pays développés, comme celle que propose l'Association of European Science and Technology Transfer Professionals – étaient un moyen possible d'aller de l'avant.

24. Lorsque les entreprises nationales n'étaient pas encore capables d'absorber les technologies importées par les filiales étrangères des STN, les gouvernements pouvaient encore jouer un rôle important en servant d'intermédiaire entre les STN et les entreprises locales. Le Gouvernement camerounais, par exemple, cherchait à renforcer les capacités technologiques des entreprises locales – en particulier celles du secteur agricole – en créant des centres de recherche et en reliant ces centres avec les filiales étrangères présentes dans le pays.

## **E. Systèmes d'innovation, transferts de technologie et performance en matière d'innovation dans les pays en développement**

25. La session organisée sur ce thème a examiné la question de savoir comment les systèmes d'innovation nationaux et sous-nationaux pouvaient promouvoir un transfert de technologie efficace par divers moyens (y compris les IED) et contribuer à un développement fondé sur la technologie et l'innovation dans les pays en développement. Un expert a présenté le cas d'entreprises intégrées produisant des microprocesseurs et fonctionnant selon le mode du groupement interentreprises dans trois économies asiatiques avancées (Malaisie, République de Corée et Province chinoise de Taiwan), en comparant leur performance et les cadres directeurs utilisés dans chaque pays. On constatait que la performance des producteurs nationaux intégrés de microprocesseurs était sensiblement moins bonne en Malaisie qu'en République de Corée et dans la Province chinoise de Taiwan. Deux différences fondamentales dans les politiques menées expliquaient la moins bonne performance observée en Malaisie: a) les mesures efficaces de vérification préalable des compétences et de contrôle, et l'évaluation a posteriori des politiques menées et de la performance des entreprises qui étaient pratiquées en République de Corée et dans la Province chinoise de Taiwan, mais pas en Malaisie; et b) la persistance en Malaisie d'un déficit important de capital humain, sans politique pour y remédier. Trois leçons importantes ressortaient de l'expérience de ces trois pays pour d'autres pays en développement. En premier lieu, les pays devaient parvenir à coordonner efficacement leurs politiques macroéconomiques et microéconomiques et veiller à ce que les chocs macroéconomiques ne déstabilisent pas le processus de modernisation technologique au niveau des entreprises. Cela s'était révélé important dans les trois pays cités. En deuxième lieu, ils devaient prendre conscience de l'importance des procédures de vérification, de contrôle et d'évaluation qui permettaient d'éliminer progressivement les erreurs de politique et de mener à bien la modernisation dans le temps. En troisième lieu, le capital humain avait été une donnée fondamentale du succès dans les trois cas et c'était évidemment valable pour tous les pays.

26. Un autre expert a fait valoir qu'il existait des différences sensibles entre la situation des pays en développement à revenu intermédiaire et celle des PMA. Dans les premiers, les activités de recherche-développement et d'innovation organisées pouvaient stimuler la croissance de la productivité, et une plus grande ouverture aux technologies étrangères via l'IED et le commerce pouvait permettre une diffusion croissante de savoir-faire aux entreprises locales. Ces pays avaient besoin de politiques industrielles et scientifiques et technologiques relativement classiques qui visent à soutenir les projets gagnants et à accumuler des compétences d'ingénierie et de création dans le cadre d'activités de recherche-développement. Dans les PMA, à l'inverse, l'ouverture aux différentes filières de transfert de technologie parvenait moins efficacement à produire des transferts de technologie dans le pays. Les IED avaient peu de chances de contribuer au processus de découverte autonome, ni d'amener des retombées sous forme de transferts de technologie. En réalité, un certain nombre de conditions devaient être réunies afin que les avantages potentiels des IED pour le pays hôte puissent se concrétiser. Les PMA devaient mener une politique volontariste de promotion des transferts de technologie. Différents types de politiques pouvaient être utilisés, comme d'améliorer les conditions et les capacités fondamentales dans le cadre d'un dispositif systématique pour l'innovation, d'établir des critères formels concernant les types de technologies à faire venir dans le pays, ou encore de promouvoir les coentreprises avec des sociétés locales. L'exemple d'un projet suisse de transfert de technologie d'une PME suisse vers une PME tanzanienne illustre la difficulté à faire concorder l'information relative à la demande et à l'offre internationales de technologie au niveau des entreprises. Des organismes spécialisés capables de relier les deux étaient nécessaires. Cela étant, il n'existait pas de politique unique qui fonctionnerait



dans tous les cas et l'adaptation des politiques et des mesures à la situation locale était un impératif pour les pays en développement.

27. Un autre orateur a décrit l'évolution en matière de technologie et d'innovation au Ghana. Il a décrit les principales difficultés auxquelles le pays se heurtait et l'action qu'il menait afin de parvenir à ses objectifs de développement. Les principaux objectifs consistaient à diversifier son économie et ses exportations, à augmenter la valeur ajoutée dans l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire, à utiliser la nouvelle industrie pétrolière pour les besoins du développement, à améliorer la compétitivité des industries locales et réduire les déficits courants, et à créer un plus grand nombre d'emplois. Pour que ces objectifs soient atteints, il faudrait un système national robuste pour l'innovation permettant d'améliorer la performance du pays en matière de technologie et d'innovation. Dans le cadre du processus d'élaboration des politiques, l'Examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation du Ghana, entrepris en collaboration avec la CNUCED et la Banque mondiale en 2009, avait aidé à mettre au jour un certain nombre d'obstacles à l'amélioration de la performance en matière de technologie et d'innovation, parmi lesquels un agencement institutionnel inefficace, l'absence de politiques d'innovation spécifiques, l'absence de centres d'incubation pour la technologie et l'innovation, le financement limité de la recherche-développement, la faiblesse des liens entre le système de recherche-développement et le secteur privé et une culture de la science et de l'innovation peu développée. Les décideurs ghanéens menaient divers efforts pour améliorer le système de la science, de la technologie et de l'innovation. Au sujet de l'IED, l'intervenant a estimé qu'il en fallait davantage dans l'agriculture ce qui aiderait à favoriser un accroissement de la productivité agricole et une modernisation des techniques agricoles, en partie pour renforcer la production, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, en partie afin d'aider à jeter les bases d'un processus d'industrialisation. Le Ghana était en progrès, mais il fallait faire beaucoup plus en vue du renforcement de certains domaines clefs de son système d'innovation. Il devait aussi, pour réussir, être soutenu dans ses efforts par une aide internationale solide.

28. Les experts ont soulevé la question de savoir si les pays africains pouvaient reproduire avec succès les résultats de la Malaisie, de la République de Corée et de la Province chinoise de Taiwan pour ce qui est de faire en sorte que l'instabilité macroéconomique ne remette pas en cause le développement technologique au niveau des entreprises ou n'enferme pas celles qui réussissent dans des contraintes financières insurmontables, compte tenu en particulier du coût réel très élevé du crédit pour les entreprises de nombreux pays africains. Il a aussi été dit que la situation politique pouvait être un facteur soit positif, soit négatif pour le développement technologique des pays. Les experts sont convenus que le développement agricole était extrêmement important pour l'Afrique. Bonne note a été prise de préoccupations relatives aux IED dans le secteur foncier qui ne favorisaient pas nécessairement une meilleure productivité agricole ou un progrès technologique, et du fait qu'il était important pour les décideurs de garder cette éventualité à l'esprit.

29. Un expert a fait valoir qu'une protection forte des droits de propriété intellectuelle était de nature à promouvoir l'investissement étranger, et que la production de brevets était associée à la croissance économique, soulignant que la propriété intellectuelle pouvait être considérée comme un outil pour le développement. Il a fait valoir que les transferts de technologie devaient être facultatifs et réalisés selon des termes convenus d'un commun accord entre les deux parties concernées. Un autre expert a estimé que la protection de la propriété intellectuelle n'était qu'un élément du système d'innovation, et que de nombreux autres éléments étaient également importants pour déterminer la performance d'un pays en matière d'innovation. Les STN et les IED n'étaient pas les seules modalités de transfert de technologie ouvertes aux pays en développement; par exemple, d'autres possibilités de transfert de technologie existaient également de la part de PME qui n'étaient pas engagées

dans la compétition internationale et n'étaient pas des STN. Il a été admis cependant que ce mode de transfert de technologie pouvait présenter des limites au point de vue de l'adaptabilité. Le processus de découverte autonome était un problème dans les PMA du fait que la base entrepreneuriale de ces pays était généralement faible. Il a été insisté sur l'idée d'une spécialisation intelligente, consistant pour l'État à soutenir le processus de découverte spontanée par les entrepreneurs. Les exemples historiques étaient nombreux de pays en développement qui étaient parvenus par un tel processus à mettre au jour des activités susceptibles d'être exploitées économiquement. Des mécanismes de transfert bien conçus pouvaient contribuer au respect par les pays développés de leurs obligations au titre du paragraphe 2 de l'article 66 de l'Accord sur les ADPIC. Certains pays développés connaissaient actuellement des difficultés sur le plan des modalités à suivre pour répondre à ces obligations.

30. La question de la portée réelle des liens entre les STN et les instituts de recherche au Ghana a été posée, à titre d'exemple concret sur le point de savoir si ce type de liens était courant ou non dans les pays africains. Un expert a fait valoir que les liens de cette nature étaient souvent faibles dans le pays, même s'il y avait quelques cas de STN étrangères travaillant en collaboration avec des instituts de recherche locaux pour régler des problèmes liés à la production qu'elles rencontraient localement.

## **F. Promouvoir le transfert et la diffusion des technologies: importance de la cohérence des politiques**

31. Les intervenants de cette réunion thématique ont reconnu le rôle important qui avait été joué par les STN dans le développement, le transfert et la diffusion des technologies dans plusieurs domaines, notamment les technologies à faible émission de carbone. Citant des cas de pays où l'expérience avait été concluante (Brésil et Chine), ils ont constaté que les transferts de technologie opérés par les STN apportaient d'importantes contributions à la création de valeur et aux gains de productivité dans les pays en développement hôtes, et que les avantages pouvaient intervenir à différents niveaux. Les experts ont souligné qu'il était fondamental de créer un cadre réglementaire porteur pour faciliter les transferts de technologie – notamment par la conception de politiques de promotion, de protection et de facilitation. Néanmoins, de l'avis d'un expert, lorsque l'objectif poursuivi par les décideurs était de promouvoir le transfert de technologie, il pouvait en résulter pour les STN une perte d'avantages stratégiques liés à la propriété. C'était particulièrement le cas lorsque des technologies étaient transférées à des concurrents directs. En outre, le simple fait d'attirer des connaissances ne garantissait pas l'innovation. Il convenait également de développer la demande intérieure de nouvelles technologies. La difficulté pour les pays hôtes consistait donc à trouver un mode d'action équilibré.

32. Les experts ont souligné que la création de réseaux d'innovation était un élément important de la promotion de l'innovation technologique. Les exemples nationaux probants avaient montré que les plates-formes technologiques pouvaient jouer un rôle important, en permettant par exemple la diffusion de l'information, des activités de mise en concordance, la promotion de certaines politiques (par exemple, dans le domaine de la propriété intellectuelle ou celui du financement) et la facilitation de différents modes de transfert de technologie (les coentreprises internationales ou les échanges de technologies, par exemple). Ces dispositifs pouvaient revêtir différentes formes: parcs d'industries de pointe, centres de promotion de la production, ou activités des pouvoirs publics encourageant l'émulation. Au cours des débats, les marchés publics comme moyen éventuel de promouvoir les transferts de technologie ont aussi été évoqués. Comme l'a souligné l'un des intervenants, l'information (notamment celle relative à la demande) jouait un rôle fondamental pour que les incitations au transfert de technologies soient réellement

efficaces. À défaut d'une concordance appropriée avec la demande intérieure de technologies, les incitations risquaient d'avoir un effet seulement marginal, voire négatif.

33. Les participants ont aussi estimé le rôle des régimes en matière de propriété intellectuelle pour ce qui est d'attirer et de diffuser les technologies dans le cadre de l'IED. Il a été déclaré que les droits de propriété intellectuelle pouvaient jouer un rôle important de par leur incidence sur les décisions d'investissement des STN. Il a été estimé néanmoins que le régime de propriété intellectuelle était loin d'être le seul facteur qui entrainait en jeu pour les IED, et que son rôle était souvent fonction de l'intensité technologique du secteur concerné et des projets d'investissement, ainsi que de l'attractivité générale du pays hôte. Un intervenant a évoqué le dilemme potentiel qui pouvait exister entre la protection des avantages liés à la propriété des STN, d'une part, et la promotion de la diffusion des technologies, d'autre part. La question se posait alors de savoir comment des pays hôtes pouvaient tirer le meilleur parti de la création d'un régime robuste de propriété intellectuelle. Les décideurs devaient privilégier une approche équilibrée, qui tienne compte à la fois des avantages et des difficultés spécifiques pour le pays hôte tout en se gardant de mesures contre-productives qui freinaient les investissements et les transferts de technologie, notamment de prescriptions en matière de transfert de technologie ou de politiques discriminatoires s'exerçant contre certaines technologies au motif de la nationalité du détenteur de brevet et/ou de la provenance géographique de la technologie.

34. Les participants sont convenus de ce que l'un des éléments les plus importants d'un cadre propice au transfert de technologie était la création de capacités d'absorption dans l'économie du pays hôte. La diffusion de technologies devait être mue par la demande. Les gouvernements devaient soutenir activement l'adoption de nouvelles technologies par les entreprises nationales. En particulier, le renforcement du secteur des PME était important à cet égard, mais il passait également par une volonté politique résolue, une bonne gouvernance et une aide à la recherche. Encore une fois, l'information jouait un rôle central, par exemple dans les cas où l'écart technologique était si important qu'il était peu probable qu'un transfert de technologie puisse se produire.

35. Il a été estimé que les transferts de technologie vers les PMA étaient particulièrement difficiles du fait que, en règle générale, les PMA disposaient de faibles capacités technologiques, d'un secteur entrepreneurial réduit et de peu d'informations sur les marchés. Pour surmonter ces obstacles, un ensemble de politiques volontaristes était nécessaire tant sur le plan international qu'au niveau national, y compris des garanties solides en matière de droits de propriété intellectuelle, et l'existence d'une cohérence et de synergies entre la politique d'IED et les autres politiques pertinentes (en particulier sur l'entrepreneuriat, les PME, la politique industrielle, la science et la technologie et le développement des ressources humaines). La coordination des politiques et l'aide internationale étaient décisives à cet égard.

36. Il a été estimé que le renforcement des capacités de transfert des technologies vers les PMA devait être encore amélioré. Il a été rendu hommage à la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED pour sa volonté jamais démentie d'investir dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres. Comme l'a indiqué un des experts, le débat international sur ce sujet, par exemple à la réunion d'experts en cours, avait déjà fourni une contribution importante. Les autres contributions importantes de la CNUCED dans ce domaine (ainsi que celles d'autres organisations internationales) ont aussi été reconnues, et certains représentants ont souhaité que la CNUCED poursuive ses travaux dans des domaines comme les activités de renforcement des capacités de transfert de technologie vers les PMA dans le cadre de l'IED.

## G. Conclusion

37. Dans ses observations finales, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a souligné que l'objectif général de la réunion d'experts avait été atteint. Pendant deux jours et demi, les participants avaient analysé systématiquement la contribution de l'IED au transfert et à la diffusion de la technologie pour un développement durable dans les pays en développement, en particulier les PMA. En outre, ils avaient eu des débats féconds sur les politiques et les meilleures pratiques par lesquelles la contribution technologique des TNC pouvait être renforcée. Ces débats avaient apporté un éclairage supplémentaire à la question importante des transferts de technologie opérés dans le cadre de l'IED et d'autres activités des STN.

38. Les expériences de pays présentées à la réunion avaient montré le rôle décisif qui avait été joué par les STN dans le transfert et la diffusion de technologie aux pays en développement. La réunion avait souligné un certain nombre d'exemples positifs en provenance de nombreux pays en développement – aussi bien des grands pays émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde que des PMA comme Madagascar et le Sénégal. Il a été estimé que les expériences nationales riches et intéressantes dont il avait été question pouvaient et devaient être transférées à d'autres pays. Les participants à la réunion ont souligné que pour appuyer ce processus, la CNUCED devait continuer de renforcer ses activités dans le domaine de la promotion des transferts de technologie par l'IED.

## II. Questions d'organisation

### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

39. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Roberto Flores Bermúdez (Honduras)

Vice-Président-Rapporteur: M. Shiro Konuma (Japon)

### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

40. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (distribué sous la cote TD/B/C.II/EM.2/1). L'ordre du jour de la réunion se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Investissement étranger direct, transfert et diffusion de la technologie, et développement durable.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### C. Résultats de la session

41. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

**D. Adoption du rapport de la réunion**

(Point 4 de l'ordre du jour)

42. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

## Annexe

### Participation\*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion:

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| Algérie               | Inde                           |
| Angola                | Iran (République islamique d') |
| Arabie saoudite       | Iraq                           |
| Azerbaïdjan           | Kazakhstan                     |
| Bahreïn               | Koweït                         |
| Bangladesh            | Madagascar                     |
| Bélarus               | Maroc                          |
| Bénin                 | Monténégro                     |
| Bhoutan               | Nigéria                        |
| Brésil                | Oman                           |
| Burundi               | Pakistan                       |
| Cameroun              | Philippines                    |
| Chine                 | Pologne                        |
| Chypre                | République centrafricaine      |
| Côte d'Ivoire         | République dominicaine         |
| Émirats arabes unis   | Sénégal                        |
| Équateur              | Slovénie                       |
| États-Unis d'Amérique | Suisse                         |
| Éthiopie              | Suriname                       |
| Fédération de Russie  | Thaïlande                      |
| France                | Togo                           |
| Géorgie               | Trinité-et-Tobago              |
| Ghana                 | Ukraine                        |
| Haïti                 | Viet Nam                       |
| Honduras              | Zimbabwe                       |

2. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
 Union africaine  
 Union européenne.

3. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté à la réunion:

Centre du commerce international CNUCED/OMC.

4. Les institutions spécialisées et organisations affiliées suivantes étaient également représentées à la réunion:

Organisation internationale du Travail  
 Union internationale des télécommunications  
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

\* Pour la liste des participants, voir TD/B/C.II/EM./INF.1.

Organisation mondiale de la santé.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

*Catégorie générale*

Ingénieurs du monde

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies.

6. Les intervenants ci-après étaient invités à la réunion d'experts:

M. Guy **Rajemison Rakotomaharo**, Ambassadeur, Représentant permanent de Madagascar (Genève)

M. Gankhuyag **Ochirkhuyag**, Vice-Président, Agence de l'investissement étranger et du commerce extérieur (Mongolie)

M. Roger **Strange**, professeur, Université de Sussex

M. Ari **Kokko**, professeur, Institut d'études commerciales supérieures de Copenhague (Danemark)

M. Anil **Bhardwaj**, Secrétaire général, Fédération des petites et moyennes entreprises de l'Inde

M. Baye Elimane **Gueye**, Bureau de l'appui au secteur privé (Sénégal)

M<sup>me</sup> Sarianna **Lundan**, professeur, Université de Brême (Allemagne)

M. Laurent **Miéville**, responsable du transfert de technologie, Université de Genève (Suisse)

M<sup>me</sup> Tatiana **Lisitsa**, Directrice adjointe, Département des politiques d'investissement et d'innovation, Ministère de l'économie (Ukraine)

M. Héctor Rafael **González**, Directeur administratif, responsable des bureaux extérieurs, Centre pour les exportations et l'investissement (République dominicaine)

M. Dennis S. **Tachiki**, professeur, Université de Tamagawa (Japon)

---



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
19 avril 2011  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Commission de l'investissement, des entreprises et du développement  
Réunion d'experts sur la contribution de l'investissement étranger direct  
au transfert et à la diffusion de la technologie et du savoir-faire pour  
un développement durable dans les pays en développement,  
en particulier les pays les moins avancés  
Genève, 16-18 février 2011**



**Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution de l'investissement étranger direct au transfert et à la diffusion de la technologie et du savoir-faire pour un développement durable dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 18 février 2011

**Corrigendum**

**Paragraphe 38**

*Remplacer* la dernière phrase par les mots suivants:

Les participants à la réunion ont souligné que pour appuyer ce processus, la CNUCED devait continuer de renforcer ses activités dans le domaine de la promotion de l'IED susceptible de déboucher sur des transferts de technologie volontaires.

---